

Synthèse

1^{er} juillet 2025

Concilier souveraineté, compétitivité et industrialisation verte

Des solutions circulaires
pour une Europe compétitive



10 propositions

issues du congrès FNADE 2025 pour une Europe circulaire compétitive

1. Bâtir un véritable marché européen des matières recyclées.
2. Favoriser la circularité à travers une approche fondée sur le produit : prévention, écoconception, valorisation, traitement.
3. Construire un cadre réglementaire permettant à l'Europe de soutenir la compétitivité des ressources issues des déchets.
4. Imposer des taux d'incorporation obligatoire de matières recyclées dans les réglementations produits et les marchés publics.
5. Simplifier et accélérer l'adoption de critères communs de sortie de statut de déchets au niveau européen.
6. Appliquer des mesures dites « miroirs » pour garantir que les matériaux recyclés importés respectent les mêmes exigences que ceux produits en Europe et renforcer les contrôles douaniers.
7. Identifier, massifier les flux de déchets et connecter ce gisement aux besoins des industriels.
8. Établir des principes communs au niveau européen pour les REP (ciblées, strictement financières et dotées d'une gouvernance équilibrée) et renforcer la coopération entre les systèmes de REP nationaux.
9. Donner toute sa place dans le mix énergétique aux énergies renouvelables et de récupération issues des déchets, locales, disponibles, résilientes aux crises climatiques.
10. Ne pas inclure les UVE dans le système d'échanges de quotas de CO₂, inadapté au secteur des déchets pour réduire ses émissions.

Ouverture



Antoine Bousseau,
Président de la FNADE

Concilier souveraineté, compétitivité et industrialisation verte : **une ambition à construire ensemble**

Le congrès s'ouvre sur une ambition claire : créer un véritable espace de dialogue autour des grands enjeux de transition industrielle et environnementale. L'objectif est de croiser les regards au-delà des seuls acteurs du déchet pour mieux comprendre les contraintes et opportunités liées à la **souveraineté**, à la **compétitivité** et à l'**industrialisation verte**. La réflexion s'inscrit résolument à l'échelle **européenne**, avec la volonté de bâtir un **marché commun des matières recyclées** et d'accompagner un **pacte industriel vert**, alliant écologie et performance économique.

Seront aussi discutées les évolutions récentes des politiques publiques, en particulier les **filières REP**, dont l'efficacité est remise en cause. Des ajustements ont été amorcés, comme le moratoire sur la REP du bâtiment (PMCB), pour reconstruire un cadre plus cohérent et ciblé. De même, la **valorisation énergétique des déchets** doit être envisagée comme un levier important de souveraineté, malgré les obstacles réglementaires, financiers (fin des aides CSR) et d'acceptabilité locale.

Autres sujets clés : le **retour au sol des matières organiques**, la place de la **méthanisation**, la **compétition entre matières recyclées et vierges**, ou encore la **taxation carbone des UVE**, à laquelle les opérateurs s'opposent au nom de l'efficacité et de la justice économique.

Enfin, des tendances positives seront mises en avant : la **progression du recyclage**, la **réduction du stockage** et la **transformation structurelle** du modèle de gestion des déchets. Mais cette dynamique reste fragile, et j'appelle à une **solidarité entre tous les acteurs** pour faire aboutir les projets vertueux face aux résistances persistantes.

TABLE RONDE 1

Comment inscrire durablement le secteur des déchets comme pilier de la compétitivité industrielle et des souverainetés nationales ?

Aurélie PRINCIPAUD,
Directrice générale
du SYCTOM

Jean-François NOGRETTE,
Président du Comité
Stratégique de Filière
Transformation et
Valorisation des Déchets

Aurel CIOBANU-DORDEA,
Directeur pour une
Économie circulaire
compétitive & Politique
industrielle propre,
Direction Générale
Environnement
de la Commission
Européenne

Lors de la table ronde d'ouverture du congrès de la FNADE, les intervenants ont débattu du rôle stratégique que peut jouer le secteur des déchets dans la compétitivité industrielle et la souveraineté nationale, notamment dans un contexte européen de réindustrialisation verte.



Aurélie Principaud, directrice générale du SYCTOM, a mis en lumière les freins principaux rencontrés par les collectivités locales : une complexité réglementaire excessive issue notamment de la loi AGECE et ses nombreuses déclinaisons, une gouvernance défaillante des filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) marquée par un conflit d'intérêt structurel, et un déséquilibre dans les responsabilités, les contraintes pesant principalement sur les collectivités et les citoyens, alors que les producteurs restent peu impliqués. Elle plaide pour une simplification des règles, une gouvernance plus équitable et une responsabilisation accrue des producteurs afin de permettre une économie circulaire à la fois réaliste, souveraine et efficace.



Jean-François Nogrette, Président du Comité Stratégique de Filière Transformation et Valorisation des Déchets a alerté sur le manque de vision stratégique claire (« de boussole ») dans la politique française du recyclage. Malgré des efforts importants en matière de tri, près de la moitié des déchets recyclables en France sont exportés, ce qui représente une perte de valeur ajoutée et un frein à la souveraineté industrielle. Il souligne l'absence de lien entre les gisements de déchets disponibles localement et les industries capables de les transformer, illustrant cette déconnexion par l'exemple de l'usine Constellium, qui recycle des canettes belges et allemandes faute d'approvisionnement français. Pour lui, il est urgent de passer d'une logique morale ou théorique du recyclage à une logique industrielle et pragmatique, en organisant les flux stratégiques là où les capacités industrielles existent.



Aurel Ciobanu-Dordea, représentant de la Commission européenne, souligne que l'économie circulaire est un levier stratégique essentiel pour décarboner l'industrie européenne, réduire sa dépendance aux matières premières importées et renforcer sa compétitivité. Le Green Deal

européen et le Pacte pour une industrie propre visent à rendre plus efficace l'utilisation des ressources, en promouvant l'emploi de matières recyclées dans la production industrielle, tout en stimulant à la fois l'offre et la demande de produits circulaires.

Il reconnaît toutefois plusieurs défis majeurs : la compétitivité du recyclage face aux matières vierges souvent moins coûteuses, la concurrence internationale (notamment asiatique) sur les matériaux, et l'intégration sociale des emplois issus de l'économie circulaire. La Commission européenne travaille activement à la mise en œuvre de réglementations adoptées récemment (batteries, emballages, écoconception) et prépare

une loi-cadre sur l'économie circulaire attendue pour la seconde moitié de 2026. L'enjeu est autant législatif que pratique : assurer une application concrète des règles pour faire émerger un véritable marché européen des matières secondaires.

« Le prix des matières vierges est significativement plus bas que celui des matières recyclées. Nous devons changer ça. Il faut trouver une solution pour mettre en valeur les matières et les activités d'économie circulaire en Europe. » **AUREL CIOBANU-DORDEA**

Quels leviers activer pour rendre plus robustes les filières industrielles des déchets et soutenir les boucles circulaires locales ?

Aurélie Principaud explique que le SYCTOM s'efforce de structurer des filières locales de valorisation des déchets pour éviter leur exportation, en travaillant avec des partenaires régionaux à Limay pour le PET clair ou Dunkerque pour l'acier. Toutefois, une partie des flux, notamment les métaux rares ou les déchets issus de nouvelles filières (« flux développement »), reste mal identifiée et peu traçable. Malgré un effort important, seuls environ un tiers des 2,2 millions de tonnes de déchets traités annuellement sont recyclés, le reste partant majoritairement à l'incinération, dont 40 % sont encore des emballages valorisables. Le SYCTOM, comme d'autres collectivités, subit une situation où il n'a aucune maîtrise sur la quantité ni la qualité des déchets reçus. La complexité croissante des plastiques plus de 50 types différents rend leur traitement inefficace, avec un taux de refus de tri supérieur à 25 %. Elle plaide pour une action en amont, en limitant la diversité des plastiques et en responsabilisant davantage les producteurs, afin de rendre le système plus efficace, soutenable et adapté aux capacités locales de traitement.

Jean-François Nogrette présente les axes de travail du Comité stratégique de filière « Transformation et valorisation des déchets », centrés sur une approche pragmatique et collective pour renforcer la compétitivité industrielle. L'objectif n'est pas de tout relocaliser, mais d'identifier, cartographier et regrouper les flux de déchets qui pourraient justifier des investissements industriels en France, en particulier là où des effets d'échelle peuvent émerger. Dans un contexte de baisse des subventions publiques, il plaide pour des alliances entre acteurs publics et privés afin d'apporter une visibilité à long terme nécessaire à ces investissements. Les priorités portent sur des matériaux stratégiques comme l'aluminium (dont 70 % sont exportés) ou le cuivre (moins de 20 % conservé), et sur les étapes clés de la chaîne de valeur : tri, préparation et réincorporation, encore largement sous-investies en France. Le véritable enjeu, selon lui, est de connecter le gisement de déchets domestiques aux besoins industriels pour créer de la valeur, renforcer la souveraineté économique et faire de la filière déchets un levier stratégique pour l'industrie nationale.



« Une vision industrielle partagée est nécessaire, travailler matière par matière plutôt que déchet par déchet, arrêter de se comporter comme un pays minier en exportant nos matières triées. »

JEAN-FRANÇOIS NOGRETTE

Aurel Ciobanu Dordea, de la Commission européenne, insiste sur la nécessité de renforcer la prévention et l'écoconception pour réduire la complexité des déchets, facilitant ainsi leur recyclage. Il revient sur la problématique de sortie du statut de déchet, soulignant que les divergences de critères entre États membres et parfois même entre régions d'un même pays créent des obstacles majeurs au bon fonctionnement du marché intérieur des matières secondaires. Pour y remédier, la Commission travaille à une réforme visant à promouvoir la reconnaissance mutuelle des critères nationaux de fin de statut de déchet, afin que, par exemple, des critères établis en France soient reconnus dans d'autres pays européens. Cette harmonisation, intégrée à la future loi sur l'économie circulaire, vise à faciliter les démarches pour les acteurs

du recyclage et de l'économie circulaire, tout en renforçant la confiance entre États membres. La Commission prévoit également de simplifier et d'accélérer l'adoption de critères communs au niveau européen, tout en valorisant les initiatives avancées de certains pays comme la France, dans une logique de coopération plutôt que de concurrence.

Jean-François Nogrette souligne l'urgence de passer d'une logique de gestion court-termiste des déchets à une vision industrielle structurée autour d'alliances durables par matière, plutôt que par type de déchet. Il appelle à réunir tous les acteurs de la chaîne du tri des déchets à leur incorporation dans l'industrie pour créer de la visibilité et favoriser l'investissement en France, notamment dans les étapes sous-investies de transformation et de réincorporation. La France, premier exportateur européen de matières triées, se prive de la valeur ajoutée industrielle qu'elle pourrait capter. Il plaide donc pour une mobilisation collective et pragmatique, inspirée d'exemples comme l'Italie ou l'Allemagne, afin de relocaliser une partie des flux et donner un véritable cap industriel à l'économie circulaire.

Comment monter et sécuriser des projets industriels dans un contexte réglementaire évolutif ?

Aurélie Principaud (SYCTOM) explique que le SYCTOM est un acteur majeur de la production d'énergie locale décarbonée en Île-de-France grâce à la valorisation des déchets, notamment via ses usines d'incinération datant de plusieurs décennies. Historiquement, la production d'énergie à partir des déchets est bien ancrée dans la région, avec un réseau de chaleur qui alimente notamment les hôpitaux et des équipements publics. Cependant, l'objectif principal reste la réduction de la production des déchets plutôt que leur valorisation énergétique à tout prix. Le SYCTOM investit massivement dans la prévention et la sensibilisation pour diminuer les quantités de déchets traités. Aurélie Principaud souligne aussi les défis liés à la pérennité des équipements, l'adaptabilité au changement climatique et la gestion des risques, notamment les incendies fréquents dans les centres de tri. Elle évoque enfin les projets à venir, comme l'usine de méthanisation de Gennevilliers pour traiter les biodéchets et produire du biogaz, tout en soulignant les difficultés liées à la gestion des digestats et à l'acceptabilité sociale.

Jean-François Nogrette (Comité stratégique) met en lumière la spécificité de l'énergie issue des déchets comme une source locale, pilotable et non intermittente, qui fait l'objet d'un réinvestissement en France. Il insiste sur l'importance de la fiscalité carbone pour inciter à la décarbonation, en ciblant notamment les émissions de méthane provenant des stockages et les émissions liées à l'incinération des plastiques. Il met en garde contre un « mauvais scénario » où la taxe carbone ne serait pas correctement utilisée pour capter ces émissions, ce qui conduirait à une inflation des coûts sans

réelle décarbonation. Ce serait un paradoxe, car ce secteur mérite d'être soutenu dans sa transition vers une énergie moins carbonée, locale et partiellement renouvelable.

Aurel Ciobanu-Dordea (Commission européenne) présente la position de la Commission européenne qui privilégie la limitation de l'incinération à la fraction strictement nécessaire des déchets, afin de favoriser le recyclage et la valorisation matière. Il explique que la Commission envisage d'intégrer les usines d'incinération dans le système européen d'échange de quotas d'émissions (ETS) dès la prochaine révision, afin de mieux encadrer leurs émissions de gaz à effet de serre. Ce changement pose des défis, notamment pour éviter des effets pervers comme le détournement des déchets vers les décharges. Il souligne aussi la nécessité de réfléchir à un équilibre entre l'utilisation énergétique et matérielle des déchets organiques, dans une logique de bioéconomie circulaire.

Enfin, **Aurélie Principaud** réagit en soulignant les risques d'un surcoût important pour le SYCTOM si ses usines étaient intégrées à l'ETS, un coût qui serait répercuté sur les citoyens sans garantir une baisse des quantités de déchets, insistant sur la nécessité de s'attaquer à la source des déchets plutôt qu'à leur traitement.

Le président de la FNADE, **Antoine Bousseau** réaffirme que l'incinération doit être réservée aux déchets non recyclables et s'oppose à son intégration dans le marché carbone, jugée inefficace et instable pour les collectivités. Il défend une alternative appelée « TGAP climat », ciblant les émissions fossiles et incitant à la performance. Il remet aussi en question l'intégration des stockages dans les bilans carbone, aux émissions faibles et en décroissance.

« L'intégration des UVE dans le système ETS constitue un risque de surcoût important pour le SYCTOM qui serait répercuté sur les citoyens, sans garantir une baisse des quantités de déchets. Il est nécessaire de s'attaquer à la source des déchets plutôt qu'à leur traitement. »

AURÉLIE PRINCIPAUD

« La FNADE plaide ainsi pour une fiscalité carbone plus juste, stable et adaptée aux enjeux du secteur. »

ANTOINE BOUSSEAU

PRÉSENTATION DU RAPPORT



Oliver Wyman
**« Mieux exploiter
nos déchets stratégiques »**

avec **Bruno Despujol**

Dans sa présentation du rapport « Mieux exploiter nos déchets stratégiques », Bruno Despujol, Partner Oliver Wyman met en lumière deux enjeux majeurs pour la filière française des déchets : une rentabilité inférieure à la moyenne européenne et des émissions de carbone qui stagnent, menaçant de peser lourdement dans le bilan carbone national d'ici 2030.

Pour répondre à ces défis, l'étude se concentre sur deux filières clés : les **métaux**, stratégiques pour la souveraineté industrielle et la transition énergétique, et les **plastiques**, problématiques en termes d'émissions et de recyclabilité. Concernant les métaux, la France exporte massivement ses déchets métalliques sans les transformer, alors qu'elle pourrait développer une véritable autonomie grâce à ses « mines urbaines ». Le rapport préconise de soutenir le développement d'une capacité de transformation des déchets métalliques à grand tonnage et de soutenir l'investissement dans la R&D, et l'amorçage de nouvelles filières technologiques pour des métaux critiques, et de définir des taux plancher d'incorporation obligatoire de métaux recyclés, afin de donner de la visibilité aux industriels et aux spécialistes de la collecte et du recyclage des métaux. Pour les plastiques, dont seuls quelques types sont économiquement recyclables, l'étude recommande de se concentrer sur les **emballages**, à fort potentiel de réduction à court terme, et surtout d'agir **en amont** via l'éco-conception, plutôt que de miser uniquement sur des solutions techniques comme le recyclage chimique, encore peu rentable.

« La meilleure façon d'améliorer le taux de recyclage des plastiques est de travailler sur l'écoconception, le taux plancher d'incorporation, et d'autres éléments sur la chaîne de valeur. On croit beaucoup plus à l'amont qu'à l'aval. »

BRUNO DESPUJOL, PARTNER OLIVER WYMAN

TABLE RONDE 2

**Réindustrialiser vert :
conserver les ambitions, apporter
des solutions pour rendre compétitives
les matières premières de recyclage :
focus sur les plastiques et les métaux**

Myriam TRYJEFACZKA,
Directrice
développement durable
et affaires publiques
EMEA de Tarkett.

Jean-Philippe BAHUAUD,
CEO The Future Is
Neutral

Pauline THIBERGE,
Directrice de projet
Économie Circulaire et
Développement durable
de la Direction Générale
des Entreprises

Xavier LHOIR,
Deputy Managing
Director de VALIPAC

Lyonel ROUVE,
Président du collège
recyclage de la FNADE

**Pourquoi les filières de recyclage
peinent-elles à changer d'échelle ?**

Le début de cette table ronde introduit les enjeux cruciaux de la **réindustrialisation verte** et de la **compétitivité des matières premières issues du recyclage**, en se concentrant sur les filières **métaux** et **plastiques**. Plusieurs intervenants aux profils complémentaires issus de l'industrie automobile, du bâtiment, de la gestion des déchets et des pouvoirs publics sont réunis pour débattre des leviers d'action : **écoconception, signal réglementaire, incitations financières, structuration industrielle**. En ouverture, **Lyonel Rouve** (FNADE) partage un constat lucide : si certaines filières sont performantes, d'autres, comme les plastiques, accusent un net retard. Il déplore une **rentabilité insuffisante du recyclage** en France, pénalisée par un **coût d'approvisionnement élevé**, une **intensité capitaliste importante** et une **concurrence féroce** des matières vierges et des excédents asiatiques. Le recyclage est ainsi pris dans un **étai économique**, rendant urgente une action coordonnée entre industrie et politiques publiques.

« Le nerf de la guerre c'est la collecte, il faut arriver à être présents sur le terrain au bon moment pour favoriser et convaincre sur le bon geste de tri qui permettra le recyclage. »

MYRIAM TRYJEFACZKA



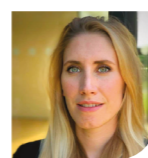
Myriam Tryjefaczka, directrice Développement durable chez Tarkett, a présenté l'approche de long terme de l'entreprise en matière d'économie circulaire, amorcée il y a plus de quinze ans. Spécialisée dans les revêtements de sol à longue durée de vie (10 à 20 ans), Tarkett a bâti sa stratégie autour de trois piliers indissociables : **l'écoconception, la collecte et le développement de technologies de recyclage**. L'un des leviers majeurs a été la sélection rigoureuse des matières premières, permettant aujourd'hui de recycler efficacement ses propres produits, car leur composition est maîtrisée.

Grâce à ces efforts, Tarkett atteint déjà **27 % de contenu recyclé en Europe**, proche de son objectif de **30 % d'ici 2030**, tout en poursuivant une réduction de **30 % de ses émissions de GES** sur l'ensemble du cycle de vie (Scope 1, 2 et 3). Le principal frein rencontré reste **l'accès insuffisant à des gisements de qualité**, notamment à cause de la durée de vie des produits et des exigences en matière de substances. En attendant que la REP garantisse une collecte plus systématique et qualitative, Tarkett continue de s'appuyer sur ses propres circuits de récupération et de tri.



Jean-Philippe Bahuaud, CEO de The Future is Neutral, a présenté l'ambition de créer une économie circulaire automobile en boucle fermée, c'est-à-dire en

réutilisant les matériaux et pièces issus des véhicules en fin de vie pour fabriquer de nouveaux véhicules, réduisant ainsi la dépendance aux matières premières vierges. Cette approche globale, multi-matériaux (plastiques, cuivre, métaux précieux, acier...), repose sur un partenariat avec des acteurs du démantèlement comme Indra et vise à structurer des filières capables de traiter les quelques 10 à 11 millions de véhicules mis au rebut chaque année en Europe. Certaines boucles, comme celles du cuivre et des métaux précieux, sont déjà opérationnelles. L'enjeu est de créer une chaîne industrielle compétitive et locale, capable de rivaliser avec l'Asie où les coûts de production sont bien moindres, du fait d'un accès facilité au foncier, d'un CAPEX plus faible, d'une énergie moins chère et d'une main-d'œuvre meilleur marché. **Jean-Philippe Bahuaud** plaide donc pour un cadre réglementaire permettant à l'Europe de combler cet écart de compétitivité afin de conserver la valeur industrielle sur son sol.



Pauline Thiberge, de la Direction Générale des Entreprises, identifie trois freins principaux à la compétitivité des matières recyclées en France : le coût,

la qualité et les débouchés. Le recyclage reste structurellement plus cher que les matières vierges, notamment en raison des coûts liés à la collecte, au tri et à la préparation. Le déficit de collecte, notamment des plastiques hors foyer et ceux présents dans la poubelle noire, constitue un gisement perdu. À cela s'ajoutent des problèmes de qualité, en particulier pour répondre aux normes de contact alimentaire, ainsi que des incertitudes sur la performance et la traçabilité des plastiques recyclés, notamment importés. Pour renforcer les débouchés, l'État mise sur une prime à l'incorporation dans les filières REP, via le mécanisme de modulations des éco-contributions prévu par la loi AGEC. Cette prime en cours de finalisation sera différenciée selon la complexité du recyclage et visera à encourager un recyclage local, notamment en boucle fermée et pour les plastiques aptes au contact alimentaire. Sa publication est prévue avant la fin de l'année.



Xavier Lhoir, directeur général adjoint de Valipac, explique que la Belgique atteint un taux de recyclage des plastiques industriels de 69 %, grâce à une densité

territoriale favorable, une obligation de tri pour les entreprises, l'interdiction de mise en décharge des matières recyclables, et un système de monitoring impliquant 180 collecteurs. Contrairement à la France, la Belgique bénéficie d'un contexte plus propice à une REP (responsabilité élargie des producteurs) efficace.



Quels leviers activer pour changer d'échelle industrielle ?

Pour anticiper l'interdiction d'exporter les déchets plastiques vers les pays non-OCDE en 2026, Valipac met en place des soutiens financiers afin d'améliorer le tri et promouvoir le recyclage local. L'organisme incite également les producteurs à utiliser des matières recyclées, en leur versant 100 € par tonne si leurs emballages contiennent au moins 30 % de plastique recyclé post-consommation. Toutefois, l'effet reste limité : seuls 2 % des emballages plastiques industriels contiennent des matières recyclées, en raison de la compétitivité des matières vierges, du coût des adaptations industrielles, et du fait que 60 % des décisions sur les emballages sont prises à l'étranger, hors du champ d'action direct de Valipac.

Dans le secteur automobile, **Jean-Philippe Bahuaud** (The Future is Neutral) montre que l'incorporation de matières recyclées à grande échelle est possible, en témoigne un véhicule de série composé à 40 % de matériaux recyclés, dont 60 % de ses pièces plastiques issues du recyclage. Un exemple frappant concerne le rhodium, un métal stratégique deux fois plus cher que l'or, extrait difficilement hors Europe, mais récupérable dans les pots catalytiques de véhicules en fin de vie. Pour rendre les matières recyclées compétitives, il souligne quatre leviers : massifier les flux pour garantir un volume stable, s'appuyer sur des industriels compétents, optimiser les modèles économiques via des coopérations, et travailler avec les pouvoirs publics pour créer un cadre incitatif propice à l'investissement industriel.

Du côté du bâtiment et des revêtements de sol, **Myriam Tryjefaczka** insiste sur la nécessité de reprendre le contrôle sur les gisements de matériaux pour assurer une vraie circularité. Grâce à son programme RESTART, Tarkett collecte les chutes de pose et les moquettes usagées auprès des installateurs et des entreprises de rénovation. Elle met en garde

contre une vision trop franco-centrée de l'économie circulaire : les chaînes de production sont européennes, et il est essentiel d'intégrer la réalité des chaînes de valeur internationales. **Myriam Tryjefaczka** alerte aussi sur un angle mort réglementaire : des produits importés, éligibles à des bonus parce qu'ils contiennent des matériaux recyclés, pourraient intégrer des substances interdites en Europe si l'origine du recyclé n'est pas clairement tracée ni vérifiée selon les normes européennes comme REACH.

Pauline Thiberge (Direction Générale des Entreprises) rejoint ce constat en rappelant que l'écoconception est au cœur de la stratégie européenne d'économie circulaire. Elle évoque le règlement ESPR (Écoconception des Produits Durables), qui fixe un cadre commun à décliner par secteur, et le futur « Circular Economy Act » en cours de consultation. Elle insiste sur l'importance des mesures dites « miroirs », pour garantir que les matériaux recyclés importés respectent les mêmes exigences que ceux produits en Europe. **Pauline Thiberge** souligne aussi le rôle de l'État dans l'envoi de signaux clairs aux industriels via une stratégie nationale structurée, des contrats stratégiques de filière, et des soutiens financiers, notamment les appels à projets France 2030, comme CAPT, dédié à la circularité des plastiques, textiles et élastomères.

« Pour rendre les matières recyclées compétitives, quatre leviers sont indispensables : massifier les flux pour garantir un volume stable, s'appuyer sur des industriels compétents, optimiser les modèles économiques via des coopérations, et travailler avec les pouvoirs publics pour créer un cadre incitatif propice à l'investissement industriel. »

JEAN-PHILIPPE BAHUAUD



Lionel Rouve, Président du collège recyclage de la FNADE met en évidence un paradoxe : bien que le cadre réglementaire pour les plastiques recyclés soit favorable (obligations d'incorporation, taxes sur les importations), la filière est en crise. Il insiste sur l'importance d'appliquer les règles, notamment via des contrôles douaniers efficaces pour distinguer les produits vierges des produits recyclés. Il identifie plusieurs leviers majeurs : l'écoconception (intégrée dès la mise sur le marché), la création d'écosystèmes collaboratifs entre industriels et recycleurs, l'amélioration de la collecte et du tri, et enfin, la protection du marché européen via des mécanismes comme les clauses miroirs ou une taxe carbone aux frontières. Il plaide aussi pour des REP (Responsabilités Élargies du Producteur) bien ciblées, concentrées sur les segments à fort besoin, comme les plastiques.

Myriam Tryjefaczka partage les limites de la REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment), en particulier pour les plastiques. Si les inertes et métaux s'intègrent bien dans la filière, les plastiques sont mal collectés, mal triés, et peu valorisés. Elle critique le tri « 7 flux », inefficace pour créer des gisements qualitatifs, et insiste sur le besoin de tri à la source et de technologies d'identification avancées. Le plastique des revêtements de sol a peu de valeur, nécessite un tri manuel, et souffre de l'absence d'infrastructures adaptées. Elle se réjouit de l'introduction prochaine d'une modulation des écocontributions (janvier 2026), qui favorisera les matériaux recyclables et à contenu recyclé, mais rappelle que le développement d'une industrie viable nécessite temps, moyens et innovations techniques.

« Une concertation transparente entre tous les acteurs de la chaîne de valeur (producteur, collecteurs, recycleurs) au travers d'une gouvernance partagée sur les REP est très importante. »

XAVIER LHOIR

Pauline Thiberge rappelle que la REP PMCB est une initiative française récente, qui visait à résoudre trois enjeux : les dépôts sauvages, le recyclage des déchets du BTP, et l'écoconception des matériaux. Malgré un déploiement rapide (plus de 6 000 points de collecte), la REP est jugée coûteuse et ses résultats mitigés. Elle annonce un moratoire sur certaines obligations 2025, actuellement en cours de redéfinition avec les parties prenantes, et évoque une refonte de la filière pour ajuster la progressivité des exigences. La DGE, en tant que cosignataire des arrêtés d'agrément, suit de près les évolutions réglementaires et se montre ouverte aux discussions avec les acteurs du secteur.

« L'écoconception se joue à l'échelle européenne ; 80 % des impacts environnementaux sont induits dès leur conception. » PAULINE THIBERGE

Xavier Lhoir élargit le débat à l'échelle européenne. Il souligne l'importance d'une **concertation transparente** entre tous les acteurs de la chaîne de valeur (producteurs, collecteurs, recycleurs) et souligne que Valipac joue un rôle de facilitateur neutre, sans flotte ni marché direct, mais avec une gouvernance partagée. Il met en garde contre les conséquences de l'interdiction prochaine d'exporter les plastiques : cela risque de rendre le tri sélectif plus coûteux que la collecte des déchets résiduels, compromettant ainsi la viabilité du système. Il plaide enfin pour une **harmonisation européenne** des systèmes de REP, car la fragmentation des réglementations nationales crée une grande complexité pour les entreprises, en particulier les multinationales. D'où la nécessité urgente de renforcer la coopération entre les systèmes de REP nationaux (ex. avec Citeo en France ou Verpact aux Pays-Bas).

Quelles sont les attentes vis-à-vis du cadre réglementaire pour structurer une économie circulaire compétitive ?

Jean-Philippe Bahuaud souligne que **la réglementation peut être un moteur** à condition de ne pas devenir un frein. Elle donne une direction claire et permet aux industriels de s'organiser. Il appelle cependant à coupler la réglementation avec un soutien économique fort, afin de garantir la compétitivité industrielle européenne.

Il déplore un déséquilibre avec l'Asie, citant l'exemple du Battery Booster Package européen (1,8 Md€), jugé insuffisant pour financer des usines comparables aux giga-factories asiatiques. Il prône une vision globale : réguler les flux tout en soutenant massivement l'investissement productif pour garantir souveraineté, industrialisation et création d'emplois en Europe.

Lionel Rouve plaide pour un **soutien renforcé aux filières fragiles**, en capitalisant sur les systèmes existants, notamment sur les opérateurs de terrain, au lieu de créer de la complexité réglementaire. Pour les plastiques il n'y aura pas de solution miracle, il faut se donner les moyens réglementaires des ambitions, il faut également développer des écosystèmes permettant aux acteurs de créer ensemble les conditions de la performance. Il met en garde contre les interdictions pures et simples d'exportation, notamment dans le cas de l'acier : cela pourrait engorger les filières locales. Il préfère des mécanismes d'incitation à l'interventionnisme rigide. Il insiste aussi sur la nécessité de partager la valeur entre les acteurs, plutôt que de multiplier les marges sur la matière.

« La mise en place de taux d'incorporation de matière recyclée, à condition qu'ils soient réalistes, concertés et accompagnés d'incitations pour éviter un effet contre-productif sur l'industrie, revêt une importance stratégique. »

LYONEL ROUVE

Pauline Thiberge rappelle que **les taux plancher d'incorporation** sont déjà présents dans plusieurs textes européens (directive SUP, règlements sur les emballages, batteries, véhicules hors d'usage...). Elle précise que certains objectifs d'incorporation sont fixés à moyen et long terme (2031-2036), notamment pour des matériaux stratégiques. En revanche, l'intégration de ces taux dans les textes réglementaires n'est pas systématique : pour les métaux, par exemple, cela pourrait être défini par actes délégués. Elle met en avant la dynamique européenne autour de l'écoconception et la fin de vie des produits comme leviers structurants.

Myriam Tryjefaczka défend une **approche fondée sur le produit**, et non sur les déchets. Elle n'est pas opposée aux taux plancher, mais estime qu'ils doivent être définis dans les réglementations produits (comme le règlement sur les produits de construction) et non dans les directives déchets (comme la SUP ou la Waste Framework Directive). Pour elle, intégrer les exigences d'incorporation directement dans les textes liés aux produits est plus cohérent et efficace. Elle appelle ainsi à une vraie transition vers l'économie circulaire, fondée sur l'écoconception dès la phase de conception du produit, en lien avec les normes et les régulations harmonisées du secteur.

TABLE RONDE 3

Simplification ou dérégulation : où placer le curseur ?

TR3

Roger EBENGOU,
Directeur Europe
réglementations
environnement et
Économie Circulaire de
MICHELIN

Jean-Yves DACLIN,
Directeur Général
France de Plastics
Europe.

Benjamin DENIS,
Président de
la commission
Transition Ecologique
et Climat TEC
de la FNADE

Morgane PIEDERRIERE,
Responsable
du plaidoyer de FNE

Laurent GALDEMAS,
Président d'EODD
ingénieurs conseils

Faut-il simplifier les règles pour agir plus vite et à moindre coût ? Ou au contraire renforcer le cadre pour garantir la protection de l'environnement et la santé publique ?

Dans ce début de table ronde du congrès de la FNADE, intitulée « *Simplification ou dérégulation ? Où placer le curseur ?* », Benjamin Denis (FNADE) rappelle que la transition écologique ne peut se faire sans un **cadre réglementaire fort**, combinant **obligations et incitations**. Il insiste sur le fait que les transformations environnementales ne se produisent pas spontanément, et nécessitent des règles claires pour mobiliser l'ensemble des acteurs : citoyens, collectivités, industriels et opérateurs du traitement des déchets. Il illustre son propos avec plusieurs exemples : la gestion des déchets dangereux, le tri à la source des biodéchets, ou encore l'incorporation de plastiques recyclés, qui ont progressé grâce à un équilibre entre régulation contraignante et

soutien économique (ADEME, modulation des éco-contributions). Benjamin Denis souligne également la nécessité d'un **cadre réglementaire stable et prévisible**, indispensable pour sécuriser les **investissements industriels de long terme**, comme ceux requis pour les filières émergentes, notamment dans le domaine des batteries électriques.



Michelin a intégré la circularité dans sa stratégie avec l'objectif de se passer totalement de matières fossiles d'ici 2050, tout en restant très vigilant aux risques environnementaux et sanitaires liés aux déchets. **Roger Ebengou**, Directeur Europe réglementations environnement et économie

« Nous appelons à une harmonisation des critères de sortie du statut de déchets au niveau européen car il est difficile de faire de la circularité dans le contexte actuel pour créer un véritable marché des matières. »

ROGER EBENGOU

circulaire MICHELIN refuse toute dérégulation, mais plaide pour des réglementations claires et lisibles, fruit d'une collaboration étroite entre acteurs du secteur, producteurs et pouvoirs publics, afin de favoriser la circularité tout en protégeant l'environnement et la santé humaine. Il illustre cela avec la difficulté rencontrée par les petites PME pour obtenir la sortie du statut de déchet, soulignant le besoin d'une approche collaborative pour définir des critères précis et applicables. Enfin, il insiste sur la complexité liée à l'absence d'harmonisation européenne des critères de sortie du statut de déchet, ce qui fragmente le marché des matières premières secondaires et complique la mise en œuvre effective de la circularité.



Jean-Yves Daclin, Directeur Général France de Plastics Europe précise que son industrie ne réclame pas la dérégulation, mais une simplification et une harmonisation des règles dans un contexte de forte pression concurrentielle due notamment au coût énergétique élevé en Europe, qui menace la compétitivité et la survie de nombreux sites industriels. Il souligne que la réglementation européenne est stricte et avancée, mais que son application est imparfaite, notamment face aux importations ce qui crée une concurrence déloyale. Concernant la sortie du statut de déchet, il plaide pour un cadre clair et européen, permettant d'harmoniser les critères entre pays afin d'éviter des barrières administratives qui freinent la circulation des matières recyclées. **Jean-Yves Daclin** explique que le système actuel est trop lent et fondé sur un principe de « zéro risque » qui complique inutilement la sortie du statut de déchet, alors que de nombreuses protections environnementales existent déjà par ailleurs. Pour favoriser la circularité, il appelle à un changement de mentalité de l'administration vers une approche plus pragmatique et favorable à l'économie circulaire.

Roger Ebengou complète en rappelant que la sortie du statut de déchet vise à éviter que des objets non contrôlés soient remis sur le marché,

ce qui protège environnement et santé. Toutefois, sans critères clairs pour définir quand un déchet cesse d'en être un, cette mesure crée une barrière à la circularité.

Il décrit la lenteur et la lourdeur des procédures européennes, qui ont conduit à très peu de critères harmonisés, ce qui fragmente le marché et empêche la création d'un véritable marché unique européen des matières premières secondaires. L'initiative prise depuis 2018, qui donne plus de liberté aux États membres pour définir leur propre réglementation, a malheureusement renforcé cette fragmentation, car certains pays peuvent rejeter les critères d'autres pays sans justification. Roger Ebengou insiste donc sur la nécessité d'une harmonisation européenne pour permettre un développement réel et efficace de la circularité.



Benjamin Denis, Président de la commission TEC de la FNADE rappelle que le statut de déchet a été instauré pour protéger la santé humaine et l'environnement, soulignant que la valorisation des déchets sous ce statut est déjà possible. Il voit cependant la sortie du statut de déchet comme un accélérateur important de l'économie circulaire et de l'usage des matières recyclées, à condition que cette sortie soit harmonisée au niveau européen pour garantir un marché unique et une circulation libre des matières. Il insiste sur la nécessité d'établir des critères stricts pour éviter l'introduction de substances toxiques, en citant l'exemple des ustensiles en plastique noir aux États-Unis contaminés par des retardateurs de flamme bromés, issus de recyclage de déchets contenant des substances interdites. Il met l'accent sur la confiance dans la qualité des matières recyclées, indispensable pour toute la chaîne de valeur, et évoque l'exemple des solvants dangereux recyclés dans un cadre réglementaire strict, soulignant la nécessité d'un bon équilibre entre simplification et protection sanitaire/ environnementale.

« J'appelle à un cadre réglementaire stable et prévisible, constitué d'obligations et d'incitations, mais aussi à trouver un équilibre entre simplification et protection de la santé humaine et de l'environnement. » **BENJAMIN DENIS**



« Je regrette que les mesures de simplification prises au niveau français ou européen complexifient en réalité le cadre réglementaire et les procédures administratives. Je soutiens une harmonisation par le haut des règles au niveau européen. »

MORGANE PIEDERRIERE

Jean-Yves Daclin approuve l'idée d'une harmonisation européenne et rebondit sur l'exemple américain des ustensiles plastiques. Il souligne que, contrairement aux États-Unis, la réglementation européenne est très stricte, notamment sur les plastiques au contact alimentaire, ce qui limite ce type de problème, sauf pour certains produits importés non contrôlés. Il insiste sur le besoin d'harmoniser les règles européennes pour éviter les disparités entre pays membres, qui compliquent la circulation des biens et services. Il illustre son propos avec l'exemple de la prévention de la perte de granulés plastiques industriels, où le futur règlement européen risque de devoir coexister avec nos règles nationales sans cohérence parfaite, créant de l'incertitude pour les industriels.

Roger Ebengou plaide pour ne pas se contenter d'ajustements mineurs dans la réglementation nationale, qu'il juge obsolète et trop linéaire, alors que les enjeux de circularité sont croissants. Il appelle à une refonte ambitieuse, notamment en mettant en place des critères clairs dans la directive cadre déchets, pour lever les barrières

à la circularité tout en protégeant l'environnement. Il rappelle que la législation sur les produits chimiques et celle sur les déchets doivent être complémentaires : la sortie du statut de déchet doit garantir l'absence de risques pour l'environnement. Roger Ebengou souligne aussi la nécessité de fixer des seuils pour des flux de déchets spécifiques, comme les terres polluées, qui ne sont pas couverts par la réglementation produits. Enfin, il insiste sur l'importance de protéger l'industrie européenne par des mesures comme les clauses miroirs et la prise en compte des critères sociaux et environnementaux aux frontières, à l'instar des mécanismes de taxation carbone, afin d'éviter la concurrence déloyale liée à des importations non conformes.



Morgane Piederrière, Responsable du plaidoyer France Nature Environnement, souligne que les nombreuses réformes censées simplifier le droit de l'environnement ont en réalité complexifié les normes, les rendant instables et difficiles à comprendre, notamment en affaiblissant des dispositifs essentiels comme l'évaluation environnementale et la participation du public. Elle rappelle que ces normes sont indispensables non seulement pour protéger l'environnement et la santé, mais aussi pour garantir la compétitivité des entreprises face aux crises climatiques et écologiques. Selon elle, les décideurs publics ne prennent pas suffisamment en compte les risques environnementaux, sanitaires et juridiques liés à ces simplifications, qui créent aussi une insécurité juridique. France Nature Environnement

appelle à stopper ces réformes confuses, à revenir à un droit plus clair et stable, et à renforcer les moyens pour son application efficace, notamment pour mieux associer le public et éviter les contentieux.



Laurent Galdemas, Président d'EODD ingénieurs conseils souligne que la question des sols est devenue centrale dans les

projets urbains car les sols ne sont pas seulement un support technique et foncier, mais aussi la base nourricière de la biodiversité et des services écosystémiques essentiels, notamment la perméabilité pour la gestion de l'eau et la fertilité pour la microfaune. Il rappelle que la France dispose d'une expertise de longue date en dépollution des sols, mais que l'enjeu actuel est d'aller plus loin en reconstruisant des sols fertiles à partir de matériaux organiques issus du recyclage, plutôt que de prélever massivement des terres agricoles, ce qui génère des nuisances et des émissions de CO₂ importantes.

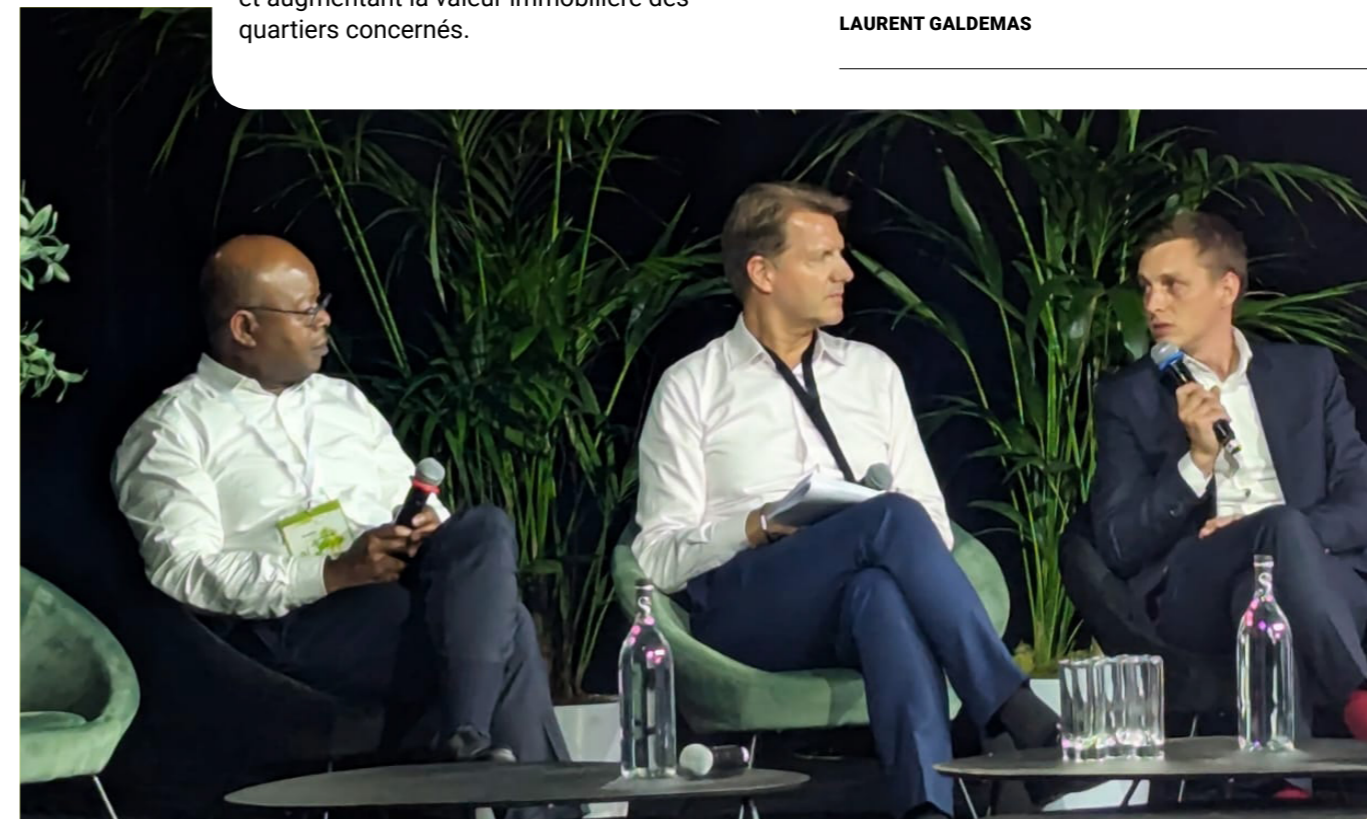
La difficulté majeure réside dans l'adaptation des normes pour accepter ces fertilisants non alimentaires et dans la sensibilisation sociétale. Cette approche circulaire permettrait de végétaliser durablement les villes, créant des îlots de fraîcheur, favorisant la biodiversité, et augmentant la valeur immobilière des quartiers concernés.

Lors de cette séquence de table ronde, plusieurs intervenants ont réagi sur les effets paradoxaux des réformes de simplification réglementaire. Benjamin Denis souligne que certaines mesures, censées simplifier, complexifient en réalité les procédures, comme la nouvelle autorisation environnementale issue de la loi sur les industries vertes. Il insiste aussi sur l'importance de la concertation pour renforcer l'acceptabilité sociale des projets industriels. Roger Ebengou, lui, reconnaît le paradoxe d'une simplification qui complique et s'inquiète de la reconnaissance mutuelle entre États membres européens sur la sortie du statut de déchet sans harmonisation préalable. Laurent Galdemas plaide pour des processus clairs de concertation avec les associations afin de sécuriser les projets en amont, tout en soulevant la question des recours portés par FNE. Morgane Piederrière précise que les recours ne sont jamais faits par FNE national sans l'appui de ses associations locales.

Tous s'accordent sur le besoin de clarifier les normes pour les rendre à la fois plus lisibles,

« L'enjeu actuel est d'aller plus loin en reconstruisant des sols fertiles à partir de matériaux organiques issus du recyclage, plutôt que de prélever massivement des terres agricoles »

LAURENT GALDEMAS





5 ans après sa promulgation, le Sénat fait le bilan de la loi AGECE

avec **Marta DE CIDRAC, Sénatrice des Yvelines**

Cinq ans après sa promulgation, la loi AGECE fait l'objet d'un bilan critique établi par la sénatrice **Marta de Cidrac**. Si la loi a permis de poser des bases solides pour la transition vers une économie circulaire, son application reste entravée par une certaine complexité, une gouvernance trop cloisonnée et des résultats inégaux selon les filières REP. Face à un contexte mondial bouleversé (pandémie, guerre en Ukraine), la sénatrice appelle à une stratégie nationale claire, transversale et interministérielle, pour replacer l'économie circulaire au cœur des enjeux de souveraineté, de compétitivité et d'industrialisation. **Le rapport propose huit mesures structurantes, dont la nécessité de décliner les politiques REP filière par filière, de refonder la gouvernance des filières REP en renforçant la co-construction et l'efficacité collective, de développer une filière française de recyclage et de simplifier l'environnement réglementaire.**

La sénatrice insiste sur l'importance de ne plus légiférer à outrance mais de stabiliser les textes existants, d'adapter les dispositifs aux spécificités des territoires, notamment en Outre-mer, et de porter ce travail à l'échelle européenne pour renforcer la cohérence des politiques circulaires.



Faire rimer transition écologique et souveraineté, aussi bien énergétique que technologique

avec **Patrick Martin, Président du MEDEF**

Lors d'un échange dense et constructif entre **Antoine Bousseau** (président de la FNADE) et **Patrick Martin** (président du MEDEF), les deux dirigeants ont souligné l'importance stratégique du recyclage et de la gestion des déchets dans les dynamiques de souveraineté, de compétitivité et de transition écologique de la France. Antoine Bousseau a salué **l'implication croissante du MEDEF, notamment dans la réforme des REP**, et sa capacité à rassembler les acteurs économiques autour d'enjeux communs. Patrick Martin a confirmé **la prise de conscience des chefs d'entreprise sur ces sujets**, tout en regrettant les incohérences persistantes entre ambitions environnementales et réalités réglementaires, locales ou européennes. Il a plaidé pour un cadre économique stable, des règles claires et équitables, un « level playing field » européen face aux distorsions de concurrence (comme les importations de faux produits recyclés), et une meilleure coordination entre acteurs publics et privés. **Tous deux ont défendu la nécessité d'un effort collectif pour réindustrialiser le pays autour du recyclage, malgré les freins locaux aux projets industriels.** Patrick Martin a également appelé à renforcer la présence et l'influence du MEDEF et des fédérations françaises à Bruxelles, dans une logique de coopération et de lobbying constructif au service de l'industrie circulaire.





Retour d'expérience de collectivités danoises

avec **Hanne Johnsen**, Special consultant
de **Brancheforeningen Cirkulær**

Dans son intervention, **Hanne Johnsen** de l'organisation Circular Denmark a présenté le modèle danois de valorisation énergétique des déchets, basé sur un réseau de 21 usines publiques de « waste-to-energy » (WTE) qui produisent principalement de la chaleur pour les réseaux urbains, ainsi que de l'électricité. Ces installations sont largement acceptées par la population, en partie grâce à leur proximité avec les villes et à leur intégration esthétique (ex : CopenHill à Copenhague, avec sa piste de ski). Le Danemark interdit l'enfouissement des déchets valorisables et importe environ 10 % de ses déchets.

L'économie des usines WTE repose sur un équilibre entre taxes, système ETS (quotas carbone européens), vente de chaleur et d'électricité, **les ménages payant en moyenne 400 à 500 € par an pour la gestion de leurs déchets**, dont seulement 10 % pour l'incinération. Depuis son entrée volontaire dans le système ETS en 2013, le pays a dû faire face à des défis techniques, administratifs et économiques croissants liés à la hausse du prix du carbone et à la baisse des quotas gratuits. Hanne Johnsen souligne que, malgré les coûts croissants, ces usines resteront nécessaires pour traiter les déchets résiduels non recyclables, même si la priorité reste la prévention et le recyclage. Enfin, elle insiste sur le rôle que peut jouer la valorisation énergétique dans la hiérarchie des déchets, en complément du tri à la source, du contrôle des apports et à terme du captage et stockage de CO₂, soutenu par l'État danois avec 4 milliards d'euros d'investissements.

« Même si la priorité reste la prévention et le recyclage, la valorisation énergétique est indispensable pour traiter les déchets résiduels. » **HANNE JOHNSEN**

TABLE RONDE 4

Souveraineté énergétique : l'énergie issue de déchets, des solutions compétitives pour le citoyen et l'entreprise

Grégory RICHET,
Président du SVDU

Alexandre DOZIERES,
Directeur adjoint
du climat, de l'efficacité
énergétique et de l'air
- DGEC

Anaïs VOY-GILLIS,
Directrice Stratégie/
RSE - Humens

Charles LIONACK,
Senior Policy Officer au
sein de l'Unité finances
durables de
la DG FISMA

L'énergie issue des déchets peut-elle s'imposer comme une solution d'avenir ? Pourquoi cette énergie locale, bas carbone et accessible reste-t-elle aussi peu exploitée ? Quelles évolutions réglementaires et fiscales permettraient de soutenir son développement et comment structurer une filière compétitive à fort ancrage territorial ?



Grégory Richet, Président du SVDU a rappelé le rôle central des unités de valorisation énergétique (UVE), principalement détenues par les collectivités, dans la gestion des déchets et la production d'énergie. Le secteur regroupe 110 installations traitant 14 millions de tonnes de déchets par an, produisant 5 TWh d'électricité et 12 TWh de chaleur. Malgré cette performance, **une réserve de chaleur de 8 TWh reste non exploitée, et la production de chaleur pourrait atteindre 16 TWh avec les bons raccordements**. Trois dynamiques expliquent le regain d'intérêt pour ce modèle : le besoin de renouveler un parc vieillissant datant des années 1990, la prise de conscience de la valeur stratégique d'une énergie locale et stable face aux crises énergétiques, et la réduction de l'enfouissement, imposant des solutions alternatives. Cependant, l'introduction potentielle des UVE dans

« Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser à l'écart une énergie locale, utile, et déjà en place. Les UVE et les CSR sont des réponses concrètes à la souveraineté énergétique, à condition d'un soutien politique fort. » **GRÉGORY RICHET**

le système européen d'échange de quotas carbone (ETS) inquiète fortement la profession, car cela pourrait alourdir la fiscalité (jusqu'à 50 €/tonne) et freiner les investissements. En réponse, la FNADE propose une réforme de la TGAP vers une « TGAP Climat » prenant en compte les émissions de carbone fossile des usines, tout en maintenant un système incitatif basé sur la performance énergétique, pour encourager la valorisation locale et le rendement énergétique.



Alexandre Dozières, Directeur adjoint du climat, de l'efficacité énergétique de l'air - DGEC souligne que la future Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), en projet, accorde désormais une place structurante à l'énergie issue des déchets. Elle prévoit un doublement des réseaux de chaleur entre 2023 et 2030, en ligne avec les objectifs historiques de multiplication par cinq d'ici 2030. Le soutien public via le Fonds chaleur reste solide, finançant aussi bien la récupération de chaleur que d'autres sources comme la géothermie. Il n'y a pas assez de biomasse pour tenir le rythme de développement des réseaux de chaleur urbain jusqu'à 2050. Dans les dossiers déposés dans le cadre du fonds chaleur, la récupération de chaleur est dans les top priorités puis la géothermie, le solaire thermique et seulement enfin la biomasse qui a d'autres utilisations pour décarboner. Pour soutenir la compétitivité de cette filière, l'État mise sur plusieurs leviers : incitations financières (Fonds chaleur, CEE), cadre réglementaire plus stable, et planification locale obligatoire (schémas de chaleur pour les grandes agglomérations). Concernant l'éventuelle inclusion des UVE dans le système ETS, il a rappelé que la position française n'était pas arrêtée, l'étude étant en cours jusqu'en 2026. Il a néanmoins exprimé la volonté d'éviter une double taxation carbone et de préserver la hiérarchie actuelle des modes de traitement des déchets. Le travail interministériel avec la direction générale de la prévention des risques se poursuit dans une logique de cohérence et de soutien structuré à la filière.

« Dans les dossiers déposés dans le cadre du fonds chaleur, la récupération de chaleur est dans les top priorités. »

ALEXANDRE DOZIÈRES



Anaïs Voy-Gillis, Directrice Stratégie / RSE Humens explique que le projet de transition énergétique du site Novacarb, usine centenaire implantée en Lorraine, constitue une réponse concrète aux enjeux de souveraineté énergétique et de décarbonation pour l'industrie française. Elle souligne que l'usine, historiquement alimentée au charbon, a investi massivement dans sa décarbonation et n'utilisera plus de charbon comme combustibles à partir de 2026. Un premier investissement mis en service en 2023 dans une cogénération biomasse a permis

« C'est un engagement industriel beaucoup plus fort qui nous oblige à sortir de notre zone de confort pour assurer la compétitivité et la pérennité du site pour les 170 prochaines années. »

ANAÏS VOY-GILLIS

de réduire ses émissions et la mise en service d'une unité de valorisation de CSR (Combustible Solide de Récupération), lui permettront d'atteindre cet objectif. Selon elle, ce choix repose sur trois critères : la disponibilité locale des ressources, leur prix compétitif et leur capacité à contribuer à réduire rapidement les émissions de CO₂ dans le cadre du système européen de quotas carbone. **Anaïs Voy-Gillis** précise que ce projet, mené en partenariat, nécessite une transformation profonde des pratiques industrielles, notamment la création d'une filière de collecte et de valorisation des déchets, ainsi qu'une nouvelle façon de piloter l'énergie à travers des contrats avec des opérateurs tiers. Malgré la complexité logistique et financière du projet 120 millions d'euros d'investissement pour l'unité de préparation et de valorisation des CSR, elle affirme que ce n'est pas un pari, mais une conviction stratégique à long terme : « C'est un engagement industriel beaucoup plus fort qui nous oblige à sortir de notre zone de confort pour assurer la compétitivité et la pérennité du site pour les 170 prochaines années. »



Charles Lionack, Senior policy officer DG FISMA explique que la taxonomie européenne est un outil de classification des activités économiques durables visant à orienter les financements vers des projets alignés sur six objectifs environnementaux, tout en garantissant qu'ils ne nuisent pas aux autres principes de « Do No Significant Harm ». Elle renforce aussi la transparence des marchés via des obligations de reporting. **Dispositif évolutif, la taxonomie est révisée selon les progrès technologiques et les retours des parties prenantes, grâce à la consultation publique.** Certaines activités, comme les Unités de Valorisation Énergétique (UVE), n'y figurent pas, en raison de critères techniques complexes. Il reconnaît que cette exclusion limite certains projets circulaires ou énergétiques, mais note une volonté croissante d'adapter les critères pour mieux concilier ambition écologique et réalisme industriel.

Clôture



Antoine Bousseau,
Président de la FNADE

Pragmatisme, harmonisation, courage

En clôturant le congrès, **Antoine Bousseau** a lancé un message clair : derrière la richesse des échanges, il reste du chemin à parcourir. L'écoconception, présentée comme la promesse d'un recyclage intelligent, manque encore de définition concrète, d'acteurs mobilisés et de méthode.

Même constat sur la transformation industrielle des déchets, où la France accuse un sérieux retard – et le modèle américain nous renvoie à nos contradictions.

Les mots qui ont jalonné la journée – pragmatisme, harmonisation, courage – prennent alors une résonance particulière : sans eux, pas de souveraineté réelle. Simplifier ne veut plus dire empiler les réformes, mais penser autrement.

Et l'Europe, omniprésente dans les débats, s'impose désormais comme l'échelle incontournable pour construire l'avenir du secteur. **Un congrès dense, exigeant, et porteur d'un appel à l'action plus qu'à la célébration.**

Les travaux de cette journée ont été animés par Olivier Zanetta





Fédération Nationale des Activités de Dépollution et de l'Environnement
33 rue de Naples - 75008 Paris
Tél. : 01 53 04 32 90 - fnade@fnade.com

www.fnade.org

